

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13048 Jouques

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2418	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Jouques. Réseau de Jouques ZAC du Defend. Réseau de Rians Ouest.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/899	DRAC PACA / UDAP 13	Église Notre-Dame de la Roque	MI 1 : Eglise ND de la Roque (MH du 17.02.28).		17/02/1928
AC1/17/900	DRAC PACA / UDAP 13	Oratoire Notre-Dame de la Roque	MI 2 : Oratoire ND de la Roque (22.07.1935).		22/07/1935
AC1/17/901	DRAC PACA / UDAP 13	Oratoire Saint-Bacchi	MI 3 : Oratoire St Bacchi (7.10.35).		07/10/1935
AC1/17/902	DRAC PACA / UDAP 13	Ancienne résidence des archevêques d'Aix	MI 4 : Ancienne résidence des Archevêques d'Aix. Parcelles N°149 et 150 section I du cadastre (MH du 26.10.81).		26/10/1981
AC1/17/903	DRAC PACA / UDAP 13	Dolmens de Cudières	MI 5 : en totalité, chacun des deux Dolmens des Cudières, situés sur la parcelle 1531 figurant au cadastre section B d'une superficie de 283ha 78a 35ca (MH du 25 Mars 1996).		25/03/1996
AC1/17/904	DRAC PACA / UDAP 13	Piles de l'ancien pont de Mirabeau	MI 6 : Piles néo-romanes de l'ancien pont suspendu de Mirabeau situées de part et d'autre de la Durance, sur les communes de Mirabeau et de Jouques (MH du 6.07.1988).		06/07/1988

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC1/17/905	DRAC PACA / UDAP 13	Usine hydroélectrique de Jouques	MI 7 : Les parements extérieurs de l'usine hydroélectrique de Jouques ainsi que le portique ou pont levant, en totalité. Parcelle N°1738 section A du cadastre et appartenant à EDF -GDF (MH du 21.07.89).	21/07/1989
AC1/17/907	DRAC PACA / UDAP 13	Chapelle Madeleine	MC 2 : Chapelle Madeleine située sur la commune de Mirabeau et dont le périmètre de protection s'étend sur la commune de Jouques.	
AC1/17/908	DRAC PACA / UDAP 13	Église paroissiale Saint-Pierre	MC 3 : Église paroissiale St Pierre, en totalité, située sur la parcelle N°16 d'une contenance de 11 a 49 ca, figurant au cadastre section I, et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1er Janvier 1956.(MH du 18.07.1994).	18/07/1994
AC1/17/2452	DRAC PACA / UDAP 13	Ancienne résidence des Archevêques d'Aix	MC 1 : Parties de l'ancienne résidence des Archevêques d'Aix : ancienne chapelle, le péristyle à arcades, l'escalier en pierre à balustres avec son décor de gypseries et la pièce de rez-de-chaussée avec cheminée Renaissance. Parcelle n°150 section I du cadastre.	26/10/1981

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1595	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Parties hautes du village de Jouques	Village (parties hautes), vestiges du château, chapelle et abords	Site inscrit	30/11/1964
AC2/13/2757	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif du Concors	Ensemble formé par le massif du Concors, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues et Venelles (Bouches-du-Rhône), Pourrières et Rians (Var)	Décret du 23 Août 2013	23/08/2013

AC4 Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain.

Articles L642-1 et L642-2 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC4/17/1596	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Jouques	Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Jouques	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1991	03/12/1991

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/1826	Agence Régionale de Santé - DD13	Captage d'eau potable de la Traconnade	Protection du forage d'alimentation en eau potable de la Traconnade	Arrêté du 01/07/03	12/11/2002

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/3013	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation SAINT PAUL LES DURANCE CI CEA Ø80-150 - Artere de Durance Ø750	Arrêté N°2018-408 SUP	13/12/2018

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique.

Article 4 de la Loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I2/19/364	Électricité de France Pôle Industrie	Ouvrage de Jouques	Ouvrage de Jouques, prise et canal d'aménée EDF	Arrêté du 18 Septembre 1961	18/09/1961
I2/19/820	Électricité de France Pôle Industrie	Canal EDF de ouvrage de Saint-Estève-Janson	Canal d'aménée EDF et chute de Saint-Estève Janson sur la Durance	Décrets des 12 juin 1963 et 12 mars 1964	12/03/1964

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/705	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 750 Cabriès - Manosque	Canalisation Ø 750 Cabriès-Manosque.		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3/15/2110 GRT GAZ - DO - Pole Antenne Ø 80 Saint Paul les Antenne Ø 80 Saint Paul les Durance
Exploitation Rhône Durance
Méditerranée

I4 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.**

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/296	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV La-Palun - Sainte-Tulle	Lignes 225 KV La Palun - Ste Tulle.		
I4/3/1315	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1585	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Jouques - Meyrargue n° 1	Ligne 63 KV Jouques - Meyrargue n° 1
I4/3/1586	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Jouques - Meyrargue n° 2	Ligne 63 KV Jouques - Meyrargue n° 2
I4/3/1598	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Jouques - Sainte-Tulle	Ligne 63 KV Jouques - Sainte-Tulle
I4/3/1985	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

14/3/2633 Réseau de Transport
d'Electricité (RTE) -
Groupe Maintenance
PROVENCE ALPES DU
SUD (BOUC-BEL-AIR) Ligne 225 kV Jouques - Sainte
Tulle Ligne 225 kV Jouques - Sainte Tulle

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/909	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Jouques	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1599	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR seismes et mouvements de terrain de Jouques	PPR seismes et mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 27 juin 1996 révisé le 15 mars 2006	15/03/2006
PM1/14/2776	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRi Durance	Plan de Prévention au Risque Inondation Durance		05/11/2014

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		